



COMMUNE DE COULAURES
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 29 Novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 Novembre,

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h00 en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 24 Novembre 2018

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	14
Présents :	09
Votants :	12
Pouvoir :	03

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Christian BERTRAND, Cédric CARRU, Philippe GALLET, Yohan MARECHAL, Martine MONEIN (arrivée à 19h45), Jean-François THOMASSON.

Absents excusés : Jean-Michel BOURGUIGNON, Kornelius GOUDAPPEL, Jacqueline RIMMER, Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce PV.

Madame le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'autorisation de rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour. Les élus ont déjà été avertis par mail et ils acceptent.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h10.

1) Transfert de la compétence eau potable au SMDE24 : désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant – Délibération. Nomination d'un directeur de la Régie de Transports – Délibération

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BERTRAND, son 3^{ème} adjoint en charge des réseaux qui explique à l'Assemblée Délibérante que le SIAEP de la Vallée de l'Isle a décidé le transfert de la compétence Eau Potable au SMDE 24 à compter du 1^{er} Janvier 2019.

L'ensemble des communes deviendront de ce fait directement adhérentes au SMDE 24 et se réuniront au sein d'une Commission Territoriale propre à ce secteur : La CT Vallée de l'Isle.

Il convient donc pour chaque commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, sont désignés à l'unanimité les délégués suivants :

Délégué Titulaire :

- Monsieur Christian BERTRAND

Délégué Suppléant :

- Monsieur Philippe GALLET

- Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

2) Acceptation de 2 chèques de GROUPAMA en remboursement de sinistres. – Délibération.

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que 2 chèques, l'un de 222.00€ et l'autre de 231.12€ ont été établis par GROUPAMA, au titre du règlement, selon factures, du bris de glace des véhicules Renault et Massey Ferguson.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, les chèques de Groupama d'un montant de 222.00€ et 231.12€ pour le remboursement de bris de glace de 2 véhicules communaux.
- **Autorise**, Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

3) Voyage scolaire 2019 organisé par Madame la Directrice de l'école de Coulaures : discussion sur une éventuelle participation de la commune – Délibération.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que l'équipe pédagogique de l'école de Coulaures a pour projet d'organiser un voyage de 3 jours pour tous les élèves, de la maternelle au CM2. Le coût total est de 10 000€.

Ce projet a été évoqué lors du dernier Conseil d'école et un délégué des parents d'élèves a suggéré que la commune de Coulaures, qui n'avait pas participé au projet de 2017, octroie une aide pour celui de 2019.

Madame le Maire rappelle que la Municipalité avait fait le choix, en juin 2018, d'organiser une excursion d'une journée, offerte aux élèves de CM2, belle façon de clôturer leur cycle en école primaire, l'idée étant de pérenniser cette sortie et de l'offrir chaque année aux enfants admis au collège à la rentrée suivante.

Le projet du voyage de 3 jours organisé par l'école étant d'une ampleur exceptionnelle, Madame le Maire propose que la somme allouée en 2018 à la sortie des CM2, à savoir 884.35€, soit versée cette année, sous forme de subvention, à l'école primaire, en plus des 500€ que la commune prévoit de verser pour le voyage et que, de ce fait, il n'y ait pas de voyage offert par la Municipalité en juin 2019. Elle prévoit de réunir les parents d'élèves de CM2 pour leur expliquer cette décision.

Cette subvention sera bien sûr versée après présentation du plan de financement définitif du voyage.

Madame le Maire explique que les délégués de parents d'élèves vont organiser des activités afin de collecter des fonds et diminuer, ainsi, le coût de la participation des familles.

De plus, elle précise que la condition sine qua non de la participation de la commune est liée au fait que tous les enfants devront pouvoir participer au voyage et que ceux dont les parents rencontrent des difficultés financières devront être aidés.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le versement d'une subvention pour le voyage scolaire 2019 ; celle-ci est soumise à la présentation d'un plan de financement définitif.
- **Autorise**, Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

4) Proposition de contournement du carrefour au lotissement – Délibération.

Madame le Maire explique que des administrés se sont plaints d'une mauvaise visibilité au carrefour du lotissement et qu'ils souhaiteraient un contournement ou, à minima, l'installation d'un stop.

Messieurs FAYOL et BERTRAND, ses adjoints, ont rencontré Monsieur MATON, Chef de l'Unité Aménagement de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités qui n'y est pas favorable car le problème rencontré serait principalement dû au mauvais stationnement des employés de l'ASSAD.

Madame le Maire propose d'écrire à cette association et dans le cas où ce stationnement perdurerait un arrêté municipal sera pris.

C'est pourquoi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **Renonce**, à l'unanimité de ses membres, à l'installation d'un stop au lotissement et au contournement du carrefour.
- **Autorise**, Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 12
Pour : 0

5) Poste du 3ème adjoint : nécessité de réélection d'un délégué titulaire au SIVOS et au S.M.O.S.S.T., d'un délégué titulaire au SDE24, d'un délégué titulaire pour le lycée de Chardeuil. Réélection d'un élu Président de la commission Vie Scolaire – Délibération.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante que Monsieur Jean-Michel BOURGUIGNON, son 3^{ème} adjoint, ne souhaite plus être délégué au sein des organismes extérieurs cités au point 5 de l'ordre du jour.

Il convient de le remplacer.

Après discussion et élection des candidats, la désignation des nouveaux délégués est la suivante :

Lycée Professionnel de CHARDEUIL :

- **Titulaires** : Corinne DUCROCQ et Alain FAYOL
- **Suppléants** : Christian BERTRAND et Jackie RIMMER

SDE24 :

- **Titulaires** : Corinne DUCROCQ et Christian BERTRAND
- **Suppléants** : Philippe GALLET et Cédric CARRU

S.M.O.S.S.T. et SIVOS d'Excideuil :

- **Titulaires** : Christian BERTRAND et Karine von DORINGK
- **Suppléants** : Yoann MARECHAL et Jackie RIMMER

Commission Jeunesse / Enfance / Vie scolaire :

Présidente : Corinne DUCROCQ

- Karine von DORINGK ; Yoann MARECHAL ; Fabienne DELANDE ; Jackie RIMMER.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'approuver la nomination des délégués et de leurs suppléants désignés ci-dessus.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

6) Election d'un conseiller pour siéger à la future commission de contrôle des listes électorales – Délibération.

Madame le Maire explique à l'Assemblée Délibérante qu'une nouvelle loi 2019, relative à la commission de contrôle des listes électorales, a été promulguée.

Avant cette loi, la commission était nommée par le Maire en accord avec le Préfet et le Procureur de la République.

A présent, elle est mise en place par le Maire qui contrôle et fait des propositions à la commission électorale qui valide.

Ce n'est plus le Maire qui préside mais le 1^{er} inscrit à l'ordre du tableau (hormis les adjoints), soit, à Coulaures, Monsieur Cédric CARRU.

Yohan MARECHAL sera suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Elit**, à l'unanimité de ses membres, Monsieur Cédric CARRU pour présider la future commission de contrôle des listes électorales.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

7) Délibération pour le choix du maître d'œuvre en charge du projet du multiple rural.

Madame le Maire explique que, dans le cadre du projet d'un multiple rural à Coulaures, l'ATD 24 a suggéré une liste de 5 professionnels locaux pour consultation. Tous ont été invités à soumissionner au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un multiple rural au rez-de-chaussée de l'ancienne Poste de Coulaures avant le 30/10/2018, midi.

La candidature retenue est celle de EURL ARCHITECTURE – Melvin RAGAVEN – 22 place du Château – 24160 EXCIDEUIL.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Valide**, à l'unanimité de ses membres, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à Monsieur Melvin RAGAVEN - EURL ARCHITECTURE à EXCIDEUIL.

Détail du vote :

Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	12

8) Point d'informations sur l'avancée du projet du multiple rural.

Madame le Maire explique qu'accompagnée de ses adjoints en charge de ce projet, Madame Karine von DORINGK et Monsieur Christian BERTRAND, et de Madame Adeline FROUIN, future gérante, elle a rencontré Monsieur RAGAVEN qui leur a présenté les plans définitifs du multiple rural.

Le lancement de l'appel d'offres aux entreprises est imminent.

Les candidats auront un mois pour soumissionner, le début des travaux étant prévu fin janvier 2019 pour une fin de chantier en avril 2019.

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine MONEIN qui s'inquiète de la viabilité du projet ; celle-ci pose plusieurs questions.

Madame le Maire lui explique qu'une étude de marché a été réalisée par la Chambre de Commerce et qu'une personne seule peut estimer gagner un SMIC, d'autant que le loyer prévu par la commune la 1^{ère} année pourrait être à l'euro symbolique de façon à ce que l'exploitante puisse lancer son activité dans les meilleures conditions.

Il est à noter que le loyer prévu par la CCI est de 450€ par mois.

Madame Adeline FROUIN, la future gérante, a réalisé une étude de son côté. Elle proposera, chaque jour, un menu ouvrier et elle prévoit d'ouvrir le multiple rural de 7h30 à 14h30 puis de 17h30 à 19h30.

Elle a déjà exercé cette profession et envisage de baptiser son commerce « La petite cocotte » puisque c'est ainsi qu'elle cuisinera.

Madame le Maire explique qu'il sera nécessaire d'investir entre 20 000 € et 30 000€ pour acheter une cuisine professionnelle afin que la commune en soit toujours propriétaire en cas de départ de Madame FROUIN.

Le problème du stationnement est soulevé. Monsieur Alain FAYOL, 2^{ème} adjoint, est très virulent sur ce point, persuadé qu'un manque de place de stationnement à proximité immédiate du multiple va pénaliser l'activité de ce commerce, principalement en ce qui concerne la partie boulangerie. Il demande des « arrêts minute ».

Madame le Maire émet un avis partagé.

Madame Karine von Doringk, sa 1^{ère} adjointe, y est opposée.

Il est à noter que Monsieur RAGAVEN, architecte du projet n'est pas favorable au fait de détruire la petite place adjacente récemment rénovée et très appréciée en été.

Enfin, Madame le Maire explique que, pendant la durée des travaux, en matinée, du mardi au dimanche inclus, le dépôt de pains sera situé dans le local du club des Aînés Ruraux qui ont gentiment accepté cette demande.

La Municipalité adresse au Président du Club ainsi qu'à l'ensemble de ses membres sa plus profonde gratitude.

Durant cette période, Adeline FROIN restera employée de la commune jusqu'à l'ouverture du multiple. Madame le Maire annonce que, pour payer son salaire, il sera nécessaire de réduire le budget sur un autre poste en 2019, le cout du salaire étant de l'ordre de 10 000€.

9) Délégation de signature pour les commissions de sécurité.

Madame le Maire annonce à l'Assemblée qu'elle souhaite déléguer sa signature à Monsieur Christian BERTRAND afin de lui permettre de signer en son nom, lors des commissions de sécurité qui font partie de ses attributions.

Le Conseil accepte sa décision.

10) Demande de remboursement des frais de costumes réalisés pour le spectacle donné par les enfants de l'école de Coulaures lors du centenaire de l'armistice de 1918 – Délibération

Madame le Maire explique qu'une délibération doit être prise pour rembourser les frais d'avance engagés par Madame Castelain. Il s'agit des frais des costumes réalisés par cette bénévole coulauroise, professeure des écoles à la retraite, pour le spectacle organisé par l'école dans le cadre du centenaire de l'armistice de 1918. Le montant s'élève à 143.79€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le remboursement des frais d'avance engagés personnellement par Madame Castelain pour un montant de 143.79€.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

11) Questions diverses.

- 1) Madame le Maire annonce à l'Assemblée délibérante qu'Alexandra et sa chienne Iona, de l'Amicale Canine de Coulaures, ont terminé 4^{ème} au championnat de France des jeunes qui s'est déroulé en Auvergne le 21 octobre dernier. Elle montre une belle photo des vainqueurs portant le drapeau de Coulaures.
Monsieur Cédric CARRU propose qu'un bon cadeau de 40€ à l'Espace Culturel leur soit offert. Il pourra leur être remis lors des vœux le samedi 26 janvier 2019.
- 2) Madame le Maire annonce que le bon cadeau offert chaque année aux enfants coulaurois, de leur naissance à leur entrée au collège, est passé de 15€ à 18€. Il est utilisable au centre Leclerc de Trélissac. L'Arbre de Noël avec spectacle de magie, goûter et venue du Père Noël aura lieu samedi 15 décembre 2018 à 16h au Foyer Rural.
- 3) Madame le Maire donne la parole à Monsieur RUIZ, chef des travaux au lycée de Chardeuil, présent dans le public, qui explique le projet « 1 permis pour 1 diplôme » qui

est à l'étude. Sont partenaires : le lycée de Chardeuil avec Monsieur PROST (proviseur du lycée), Mme GRILLOUX (CPE du lycée), Monsieur LETICHE (directeur CCILAP), Mmes Colette LANGLADE et Marie MOULENES (Pays Périgord Vert) et Mme Corinne DUCROCQ (vice-présidente en charge de l'enfance à la CCILAP).

L'idée est de permettre à des jeunes de passer leur permis de conduire à moindre frais. Il y a, dans nos campagnes, un problème de mobilité pour les jeunes et les personnes âgées. Pour que les jeunes s'approprient le territoire, il faut qu'ils soient acteurs. Il leur est donc proposé une subvention pour passer leur permis de conduire en échange d'une aide ponctuelle apportée au financeur.

Cela pourrait être sous forme d'aide technique apportée aux collectivités territoriales.

Actuellement, 2 jeunes de Chardeuil y seraient éligibles avant juin 2019.

La finalité de cette opération sera de faire venir davantage de jeunes au lycée de Chardeuil.

- 4) Madame le Maire donne la parole à Monsieur Christian BERTRAND qui propose d'intégrer le lycée de Chardeuil dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, puisque de nombreuses places d'hébergement sont disponibles sur place et qu'elles pourront être réquisitionnées en cas de besoin.

- 5) Madame le Maire donne la parole à une administrée qui s'étonne de ne pas avoir encore vu les plaques de rues installées dans le bourg de Coulaures. Madame le Maire lui répond qu'il y a, effectivement, énormément de négligence de la part du fournisseur et qu'une lettre en recommandé avec accusé de réception lui a été envoyée ce jour.

La séance est levée à 21h00

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 29 novembre 2018.**

- 1) **2018/11-59** Transfert de la compétence eau potable au SMDE24 : désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant – Délibération.
- 2) **2018/11-60** Acceptation de 2 chèques de GROUPAMA en remboursement de sinistres. – Délibération.
- 3) **2018/11-61** Voyage scolaire 2019 organisé par Madame la Directrice de l'école de Coulaures : discussion sur une éventuelle participation de la commune – Délibération.
- 4) **2018/11-62** Proposition de contournement du carrefour au lotissement – Délibération.
- 5) **2018/11-63** Poste du 3ème adjoint : nécessité de réélection d'un délégué titulaire au SIVOS et au S.M.O.S.S.T., d'un délégué titulaire au SDE24, d'un délégué titulaire pour le lycée de Chardeuil. Réélection d'un élu Président de la commission Vie Scolaire – Délibération.
- 6) **2018/11-64** Election d'un conseiller pour siéger à la future commission de contrôle des listes électorales – Délibération.
- 7) **2018/11-65** Délibération pour le choix du maître d'œuvre en charge du projet du multiple rural.
- 8) **2018/11/66** Demande de remboursement des frais de costumes réalisés pour le spectacle donné par les enfants de l'école de Coulaures lors du centenaire de l'armistice de 1918 – Délibération